

**Association canadienne des administrateurs municipaux
Formulaire de candidature
Conseil d'administration 2022-2023**

- Québec
 Terre-Neuve-et-Labrador

PERSONNE MISE EN CANDIDATURE

Nom et titre : _____

Nom de la municipalité : _____

Adresse : _____

Ville/village : _____ Province _____ Code postal : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Signature : _____ Date : _____

PRÉSENTATEUR #1 :

Nom et titre : _____

Nom de la municipalité : _____

Signature : _____ Date : _____

PRÉSENTATEUR #2 :

Nom et titre : _____

Nom de la municipalité : _____

Signature : _____ Date : _____

PROCESSUS DE MISE EN CANDIDATURE

- Pour être mise en candidature au conseil d'administration, une personne doit être membre titulaire de l'ACAM.
- À noter que seuls les membres titulaires résidant au Québec et à Terre-Neuve-et-Labrador sont éligibles aux élections dans chacune de ces régions.
- Chacun des candidats doit consentir par écrit à sa candidature, qui doit être accompagnée d'une photo, d'une note biographique d'une page (maximum de 500 mots) et des noms et signatures de deux proposants qui sont membres titulaires de l'association. Les photos et notes biographiques seront affichées sur le site web de l'ACAM.
- Les candidatures doivent parvenir à M^{me} Jennifer Goodine, directrice générale de l'ACAM (et directrice du scrutin), par courriel (admin@camacam.ca) avant 16 h 30 TVP le vendredi, 4 mars 2022.